

- «1971, mais avant le 7 mai 1974), ou des frais d'exploration au»  
 ● (1540)
- i) en remplaçant la ligne 29, page 62, par ce qui suit:  
 «visés à l'alinéa 59(2)a), c) ou d) ou des»
- j) en remplaçant la ligne 51, page 62, par ce qui suit:  
 «été engagés après 1971, mais avant le 7 mai 1974) relativement à ce»
- k) en remplaçant la ligne 37, page 62, de la version française, par ce qui suit:  
 «66.2(5)b)(vi) le montant qui est devenu» et
- l) en remplaçant la ligne 4, page 63, de la version française, par ce qui suit:  
 «66.1(6)b)(vi); et»
- m) en remplaçant la ligne 46, page 59, par ce qui suit:  
 «engagés au Canada durant une période, avant la fin de»  
 et
- n) en remplaçant la ligne 32, page 60, par ce qui suit:  
 «engagés au Canada durant une période, avant la fin de l'année»

Je pourrais répéter la version française, monsieur le président, qui est une traduction exacte, ou je pourrais poursuivre en gaélique, si vous le préférez.

**Le président:** Le comité a entendu la modification proposée par le ministre.

**M. Paproski:** Monsieur le président, je voudrais simplement poser une question au sujet de l'article 35, à la page 66, où il est question des frais. Je voudrais demander au secrétaire parlementaire si cet alinéa qui porte sur la production ou la commercialisation du chlorure de sodium ou de la potasse ou sur une entreprise impliquée dans la fabrication de produits nécessitant le traitement du chlorure de sodium ou de la potasse constitue un marché unique semblable à celui du projet Syncrude en Alberta? Les compagnies de potasse en Saskatchewan ont-elles conclu des marchés particuliers dont nous ne sommes pas au courant?

**M. Cullen:** Monsieur le président, on me dit qu'il s'agit d'un amendement consécutif au sous-alinéa (ii) de l'article 66 (3)b), qui comprend un renvoi à l'alinéa a) ou c) de l'article 59(32) qui détermine le montant compris dans le revenu, compte tenu des frais d'exploration et d'aménagement engagés au Canada, tel que modifié par le paragraphe 29(2) et 36(1) du bill. L'inclusion de ce revenu augmente le montant qu'un particulier peut déduire au titre des frais d'exploration et d'aménagement engagés au Canada, conformément aux restrictions énoncées dans le paragraphe 3 de l'article 66. Je suis persuadé que si le député lit ces dispositions et établit le rapport voulu, il trouvera la réponse à sa question.

**M. Paproski:** Merci.

**M. Munro (Esquimalt-Saanich):** Monsieur le président, j'invoque le Règlement. Avec ses 287 pages, le bill est déjà assez compliqué tel qu'il est. Il a été publié, imprimé et nous l'avons tous eu entre les mains pendant plusieurs

#### *Droit fiscal*

semaines. Maintenant, on nous demande d'approuver des amendements assez clairs, je vous l'accorde, mais il doit y en avoir une quinzaine ou une vingtaine rien que pour cet article. Sauf votre respect, je suggère que nous fassions circuler ces amendements avec l'approbation du comité afin que nous puissions les examiner en regard du contexte. Peut-être pourrions-nous reporter cet article. On nous dit qu'il s'agit d'amendements d'ordre technique, mais il est déjà arrivé qu'en fin de compte, de tels amendements modifient la loi dans une bonne mesure. Je suggère très respectueusement que nous procédions de cette façon pour cet article et tout autre article ayant autant d'amendements.

**Le président:** Avant d'accorder la parole au député de Calgary-Sud, j'aimerais commenter la question qui vient d'être soulevée. A mon avis c'est une idée très valable, mais pour être juste envers le secrétaire parlementaire, je ferais remarquer qu'il s'est dit prêt à suggérer qu'on reporte l'article 35 pour permettre aux députés d'étudier l'amendement. Cela n'empêchera peut-être pas qu'on en discute davantage mais, si les députés estiment qu'on doit reporter cet article, c'est au comité d'en décider.

**M. Cullen:** Monsieur le président, pour répondre au député qui, je pense, a soulevé une bonne question, je dirais que tous les amendements qui ont été présentés ont été déposés le 10 février pour qu'on puisse prendre les mesures qu'il suggère. J'allais dire que ces changements demandent qu'on apporte des corrections à la traduction. L'amendement en question est nouveau et nécessite une série de changements, mais tous les autres ont été déposés précisément pour les raisons données par le député. Si cela peut être utile, je suis prêt à les revoir pour qu'on puisse adopter cet article.

**M. Bawden:** Monsieur le président, je m'associe aux remarques de mon collègue sur ces amendements dont nous entendons parler pour la première fois aujourd'hui. Il est manifeste que le secrétaire parlementaire et le ministre lisent un texte préparé à l'avance, et il est évident d'après la façon dont ils le lisent qu'ils ne savent pas non plus ce qu'ils lisent. Ils sont accompagnés à la Chambre d'un sous-ministre qui s'appuie sur des milliers de personnes. Ils disposent en la personne du sous-ministre d'une aide considérable car celui-ci travaille sur ces amendements et sur le budget depuis des mois et des mois. A mon avis, si on prend les mesures proposées, il faudrait donner à l'opposition des exemplaires de ces amendements de façon à lui permettre de les examiner de plus près.

J'aimerais que le ministre ou le secrétaire parlementaire me dise sur quoi on sur qui pourraient compter les députés de l'opposition, dont le personnel se limite généralement à un premier et à un second secrétaire, pour pouvoir étudier en profondeur la portée de ces amendements, de façon à leur permettre ainsi d'étudier le bill article par article et ligne par ligne avec de plus grandes chances de comprendre ce qu'on leur demande de débattre et d'entériner aujourd'hui.